

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020

Dossier instruit par le service des Finances

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

OBJET : Budget principal - adoption du Budget primitif 2020

Le 27 juillet 2020, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires, conformément aux dispositions de l'article de la loi n°92-125 du 6 février 1992.

Cette année, le budget primitif 2020 a été élaboré, une nouvelle fois, avec prudence, en tenant compte des réalisations 2019. Le contexte budgétaire reste toujours aussi contraint, compte tenu de la baisse de certaines ressources, mais aussi des incertitudes qui concernent l'impact que la crise sanitaire aura sur les recettes locales.

Ces baisses concernent notamment :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) : 1 055 K€ en 2020, 1 158 K€ en 2019, soit une perte de recettes de 103 K€
- La diminution de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS) : 2 291 K€ en 2020, 2 485 K€ en 2019, soit une perte de recettes de 194 K€. Cette diminution de l'attribution de compensation est la conséquence du transfert de la compétence Eaux pluviales à la CPS.

Il faut tenir compte des conséquences de la période pandémique, elles sont de plusieurs ordres : fermeture des structures et donc des services inhérents (services aux familles, loisirs...) qui a engendré une baisse des produits des services avec en parallèle certains frais fixes stables (rémunérations notamment), aides aux commerces / associations (loyers et droits de place non perçus), ou encore l'achat de produits sanitaires et assimilés (masques, gel, désinfection des locaux...) aussi bien pour la protection des populations que pour les agents du service public.

Compte-tenu de la crise sanitaire, et conformément à la loi, le budget est

exceptionnellement voté fin juillet. Les résultats de l'exercice 2019 étant connus, le budget 2020 a donc été élaboré en incorporant les résultats de l'exercice précédent.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes

L'ensemble des recettes de fonctionnement de l'année 2020 s'élève à 25 983 591,41 €.

Présentation par chapitre :

CHAPITRES (REEL)	BP +BS+DM 2019 (€)	Réalisé 2019 (€)	BP 2020 (€)	Ecart : Réalisé 2019 - BP 2020
Chapitre 70 – Produits des services	1 403 021,00	1 738 924,09	1 330 800,00	-408 124,09
Chapitre 73 – Impôts et taxes	17 415 465,00	18 310 239,26	18 248 885,00	-61 354,26
Chapitre 74 – Dotations et participations	2 307 715,00	2 401 450,41	2 286 571,00	- 114 879,41
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	293 558,00	334 145,21	262 200,00	-71 945,21
Chapitre 76 – Produits financiers		5,51		-5,51
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	38 832,00	69 080,49		-69 080,49
Chapitre 013 – Atténuation de charges	342 000,00	390 512,46	400 000,00	9 487,54
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	493 767,15		3 406 599,41	3 406 599,41
Sous-Total	22 294 358,15	23 244 358,04	25 935 055,41	2 690 697,98
CHAPITRES (ORDRE)				
Chapitre 72 – Production immobilisée	76 500,00			-
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	48 536,00	48 536,00	48 536,00	-
Sous-Total	125 036,00	48 536,00	48 536,00	-
TOTAL GENERAL	22 419 394,15	23 292 894,04	25 983 591,41	2 690 697,98

Les recettes réelles de fonctionnement du budget 2020 s'élèvent à 25 935 055,41 €, compte-tenu d'un résultat de fonctionnement 2019 reporté de 3 406 599,41 €.

Elles se décomposent comme suit :

- 5,13% correspondent aux produits des services et du domaine (1,33 M€). La baisse par rapport au réalisé 2019 s'explique par une estimation prudente des recettes attendues, suite à l'impact de la crise sanitaire notamment.
- 70,36% des recettes (soit 18,2 M€) proviennent de la fiscalité. La baisse de 61 K€ résulte de la diminution de l'attribution de compensation versée par la CPS (-194 K€), baisse atténuée par la taxe d'habitation et des taxes foncières (revalorisation des bases uniquement, taux 2020 identiques à ceux de 2019).
- 8,82% proviennent des dotations et participations (2,29 M€). La baisse constatée s'explique par la diminution du montant de la DGF (-103 K€).
- La baisse du chapitre 75 s'explique d'une part par la perception en 2019 de recettes ponctuelles issues des conventions d'enfouissement des réseaux téléphoniques Avenue Carnot, conventions signées avec la société Orange (35 K€), et d'autre part par une modification de la répartition des recettes, conformément à une demande de la Trésorerie de Palaiseau (Part salariale des chèques déjeuner)
- Au chapitre 77, il n'est pas budgété de recettes, celles-ci étant par essence exceptionnelles, et donc non prévisibles.

Présentation par service :

SERVICES	BP +BS+DM 2019 (€)	Réalisé 2019	BP 2020 (€)	Ecart Réalisé 2019 – BP 2020
Jeunesse	498 051,00	571 478,31	556 500,00	-14 978,31
Scolaire	80 000,00	82 888,21	77 000,00	-5 888,21
Classes transplantées	41 300,00	37 208,90	-	-37 208,90
Gravières		747,10		-747,10
Restauration Municipale	0,00	3 743,30	75 000,00	71 256,80
Petite Enfance	1 238 588,00	1 212 002,17	1 215 000,00	2 997,83
Guichet unique	21 000,00	20 992,32	27 040,00	6 047,68
Administration générale		223,08		-223,08
Marchés publics		2 550,00		-2 550,00
Finances	19 352 561,15	20 105 270,16	21 443 715,41	1 338 445,25
Ressources humaines	367 100,00	428 584,42	403 000,00	-25 584,42
Communication	41 000,00	29 299,57	30 000,00	700,43
Affaires Culturelles	282 400,00	302 394,09	208 800,00	-93 594,09
Police municipale	80 000,00	88 198,19	90 000,00	1 801,81
Infrastructures sportives	21 460,00	17 216,00	17 000,00	-216,00
Environnement	133 898,00	161 876,91	149 000,00	-12 876,91
Voirie	8 000,00	11 921,10	10 000,00	-1 921,10
Bâtiments		27 564,21		-27 564,21
Urbanisme	72 000,00	140 200,00	1 588 000,00	1 447 800,00
Logement	57 000,00		45 000,00	45 000,00
Sous-Total Recettes réelles	22 294 358,15	23 244 357,94	25 935 055,41	2 690 697,47
Finances	48 536,00	48 536,00	48 536,00	-
Bâtiments	76 500,00			-
Sous-Total Recettes d'ordre	125 536,00	48 536,00	48 536,00	-
TOTAL GENERAL	22 419 394,15	23 292 894,04	25 983 591,41	2 690 697,47

A. Le Pôle Famille

a. Le service Jeunesse

Il a en charge les activités extrascolaires (centres de loisirs maternels et élémentaires), les activités périscolaires avant, entre et après les temps scolaires, le Point Information Jeunes (PIJ), l'Espace Jeunes et les séjours.

Une légère baisse des recettes est prévue, conséquence de la fermeture des accueils et du Centre de loisirs pendant la crise sanitaire.

b. Le service Enfance et restauration

Il regroupe le service scolaire, les classes transplantées et la restauration municipale. En ce qui concerne le budget scolaire, les recettes sont évaluées de manière prudente, l'impact de la crise sanitaire étant encore difficile à évaluer.

Le budget des classes transplantées est nul. La crise sanitaire n'a pas permis cette action au cours du 1^{er} semestre 2020.

La recette concernant la restauration municipale correspond à la redevance versée par la société API RESTAURATION (cette redevance était précédemment inscrite sur le service Finances).

c. Le service Petite Enfance

Les produits ont été maintenus à l'identique, car il est difficile d'anticiper les recettes, celles-ci dépendant du quotient familial consécutif aux revenus des parents. De plus, la compensation promise par la CAF pour neutraliser partiellement la fermeture des crèches n'a pas encore été notifiée.

B. Le Pôle Ressources

Dans ce pôle, qui regroupe le Guichet unique, les Finances, les Ressources humaines, l'Informatique et les Marchés Publics et Juridique, seuls les trois premiers affichent des recettes notables.

a. Le Guichet unique

Ce service est dédié à l'accueil, aux Affaires générales, à l'Etat-civil, aux cimetières et aux élections.

Il est par définition un service exclusivement tourné vers la population et par principe ne dégage quasiment aucune recette, à l'exception de celles concernant les inhumations et les concessions. Cette recette est toutefois difficile à évaluer car elle dépend du nombre de ventes et de renouvellements des concessions.

b. Le service Finances

S'agissant des opérations d'ordres, elles sont identiques. Il s'agit de subventions amortissables.

Concernant les opérations réelles, elles sont constituées des recettes fiscales (Taxe d'habitation et taxes foncières), de la DGF, de l'attribution de compensation et du résultat de fonctionnement reporté.

c. La Direction des ressources humaines

Les remboursements de dépenses sont évalués de manière prudente. Les remboursements concernent essentiellement : le précompte des tickets restaurant (136 K€), les indemnités journalières de Sécurité sociale (76 K€) versées par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et par notre assureur, les remboursements pour la mise à disposition de personnel aux associations Arpavie et Triade 91 (145 K€).

C. La Direction Générale

a. Le service des Affaires Culturelles

Les recettes des affaires culturelles sont en baisse en raison de la fermeture du cinéma lors de la crise sanitaire.

b. La Police Municipale

Les recettes concernent le versement des droits de place des commerçants du marché, avec une exonération prévue qui fait l'objet d'une prochaine délibération.

c. Le service Communication

Les recettes sont constituées des sommes perçues pour les insertions publicitaires et les annonces dans le mensuel.

D. Le Pôle Technique

a. Le service des infrastructures sportives

La seule recette de ce service est la subvention allouée par le Conseil départemental

concernant l'occupation du gymnase de la Vallée à la Dame par le collège Jean Moulin.

b. Le service Environnement

Les recettes de ce service sont constituées des redevances d'emplacement publicitaire et des redevances des opérateurs téléphoniques pour l'occupation du domaine public.

c. Le service Voirie

Les recettes sont constituées des redevances d'occupation du domaine public, variables d'une année sur l'autre.

d. Le service Bâtiments

Pas de recettes prévues en 2020, celles de 2019 provenant d'un remboursement exceptionnel par la société Total Direct Energie.

e. Le service Urbanisme

L'augmentation des recettes est le fait d'une présentation différente en 2020 par rapport à 2019. En effet, il a semblé plus logique de rattacher les recettes perçues à l'occasion des transferts de propriété (Droits de mutation) au service Urbanisme. Elles étaient rattachées au service Finances auparavant.

f. Le service Logement

Le service Logement gère l'ensemble des logements communaux. Ses recettes sont constituées des loyers perçus par la commune au titre de son parc immobilier.

2. Les dépenses

L'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'année 2020 s'élève à 25 983 591,41 €.

Présentation par chapitre :

CHAPITRES (REEL)	BP +BS+DM 2019 (€)	Réalisé 2019	BP 2020 (€)	Ecart : BP 2020 – Réalisé 2019
Chapitre 011 - Charges à caractères général	5 094 691,00	4 658 638,82	5 035 029,00	376 390,18
Chapitre 012 - Charges de personnel	12 925 000,00	12 495 104,65	13 650 000,00	1 154 895,35
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 222 210,00	1 103 956,37	1 262 644,00	158 687,63
Chapitre 66 - Charges financières	457 000,00	268 954,49	260 760,00	- 8 194,49
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	102 600,00	91 593,99	46 000,00	- 45 593,99
Chapitre 68 – Dotations aux provisions	1 000,00	-	-	-
Chapitre 014 – Atténuation de produits	484 130,00	481 656,00	459 350,00	-22 306,00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	110 000,00	-	-	-
Sous-Total	20 396 631,00	19 099 904,32	20 713 783,00	1 613 878,68
CHAPITRE (ORDRE)				
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	522 763,15		4 469 808,41	4 469 808,41
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	1 500 000,00	376 748,66	800 000,00	423 251,34
Sous-Total	2 022 763,15	376 748,66	5 269 808,41	4 893 059,75
TOTAL GENERAL	22 419 394,15	19 476 652,98	25 983 591,41	6 506 938,43

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2020 s'élèvent à 20 713 783 €.

Elles se décomposent comme suit :

- 24,31% sont liées aux charges à caractère général (soit 5 M€). Le pourcentage est identique à celui de 2019 (24,38%)
- 65,90% des dépenses (soit 13,6 M€) sont imputables aux dépenses de personnel. L'augmentation par rapport à 2019 s'explique par les recrutements effectués (finances, juridique, CTM, chargé de subvention entre autres) pour pourvoir les postes vacants, mais aussi par la prime exceptionnelle qui a été versée aux agents mobilisés dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.
- 6,1% sont affectées aux charges de gestion courante (1,2 M€). Ce chapitre est essentiellement composé des subventions versées aux associations.
- Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des emprunts.

Présentation par service :

SERVICES	BP +BS+DM 2019 (€)	Réalisé 2019	BP 2020 (€)	Ecart : BP 2020 – Réalisé 2019
Service Jeunes	195 803,00	167 960,80	184 000,00	16 039,20
Scolaire	410 314,00	368 240,76	420 436,00	52 195,24
Classes transplantées	71 064,00	71 064,00	-	-71 064,00
Santé Scolaire	1 500,00	737,71	1 500,00	762,29
Restauration Municipale	289 200,00	248 198,66	271 000,00	22 801,34
Alimentation	38 000,00	30 891,72	30 000,00	-891,72
Petite Enfance	81 627,00	67 364,55	81 478,00	14 113,45
Aide sociale et insertion	353 500,00	349 244,23	352 450,00	3 205,77
Guichet unique	55 710,00	54 684,00	59 320,00	4 636,00
Finances	1 537 368,00	1 090 109,18	1 347 681,00	257 571,82
Ressources humaines	13 236 230,00	12 772 856,16	14 043 210,00	1 270 353,84
Marchés Publics & Juridique	119 363,00	118 683,31	93 190,00	-25 493,31
Informatique	121 889,00	120 547,42	164 905,00	44 357,58
Communication	168 586,00	146 991,42	152 365,00	5 373,58
Vie associative - Relations extérieures	574 830,00	550 745,28	592 900,00	42 154,72
Affaires Culturelles	586 039,00	547 401,61	443 826,00	-103 575,61
Police municipale	44 175,00	28 811,98	33 233,00	4 421,02
Administration Générale	14 261,00	14 105,18	12 650,00	-1 455,18
Bâtiments	1 141 319,00	1 089 231,74	1 190 170,00	100 938,26
Sports	23 079,00	22 864,06	19 080,00	-3 784,06
Défense Incendie	38 390,00	35 683,47	48 974,00	13 290,53
Environnement	595 442,00	573 812,34	485 300,00	-88 512,34
Gravières	25 891,00	24 920,83	22 770,00	-2 150,83
Voirie	172 470,00	159 537,04	262 225,00	102 687,96
Urbanisme	43 060,00	26 535,45	47 480,00	20 944,55
Logement	38 312,00	13 973,26	19 040,00	5 066,74
Centre Technique Municipal	5 190,00	4 104,48	108 050,00	103 945,52
Assainissement – Eau potable	229 461,00	229 460,88	-	-229 460,88
Garage	113 356,00	102 097,74	102 900,00	802,26
Hygiène et sécurité	53 652,00	53 651,52	103 650,00	49 998,48
Fournitures	16 951,00	15 393,54	20 000,00	4 606,46
Total Recettes réelles	20 396 631,00	19 476 652,98	20 713 783,00	1 613 878,68

A. Le Pôle Famille

a. Le service Jeunes

Le budget est en légère hausse. Le coût de Verrières Eté Grandeur Nature a été imputé sur ce budget, en remplacement des animations qui n'ont pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire, comme les Défis de Verrières ou encore les séjours à Gravières.

b. Le service Enfance et restauration

L'augmentation du budget est principalement due au nouveau marché d'entretien des locaux. En effet, le niveau d'exigence en terme de qualité des prestations demandées a été réévalué dans le cadre du renouvellement du marché.

Le budget des classes transplantées est nul, en raison de la crise sanitaire qui n'a pas permis la mise en œuvre de cette activité.

Le budget de la restauration, en légère hausse en raison de l'entretien / réparation du matériel de cuisine vieillissant, ne sera sans doute pas consommé en totalité, les écoles, crèches et centres de loisirs ayant été fermés pendant plusieurs semaines.

c. Le service Petite Enfance

Comme pour le service Enfance, l'augmentation du budget Petite Enfance est due au renforcement du niveau d'exigence en matière de qualité des prestations d'entretien.

A. Le Pôle Solidarité

Le budget Aide sociale et insertion est constitué de la subvention versée au CCAS.

B. Le Pôle Ressources

a. Le Guichet Unique

Le budget du guichet unique est sensiblement identique à celui de l'an passé.

b. Le service Finances

La différence entre le réalisé 2019 et le budget 2020 s'explique par :

- L'achat de masques (150 K€)

- L'inscription des subventions aux copropriétés pour le montant complet, ce montant n'étant jamais atteint, mais obligation de prévoir les crédits (50 K€)
- Il n'y a pas eu de créances admises en non-valeur en 2019 (27 K€)

Les principaux postes de dépenses sont :

- FPIC : 440 650 €
- Intérêts d'emprunts : 250 760 €
- Masques Covid 19 : 150 000 €
- Frais téléphoniques : 90 000 €
- Subventions aux copropriétés pour l'entretien des voies privées : 50 000 € (budgétées, réalisées selon les demandes)
- Location des photocopieurs (marché mutualisé avec la CPS) : 42 000 €
- Taxes foncières : 35 000 €
- Crédits pour titres annulés sur exercices antérieurs : 30 000 € (budgétés, réalisés selon les besoins)
- Crédits pour créances admises en non-valeur (si besoin) : 27 250 €
- Taxe sur les bureaux : 10 000 €
- Crédits pour charges exceptionnelles (si besoin) : 10 000 €

c. La Direction des ressources humaines

Le budget est en hausse. Différents postes vacants, de cadres notamment, ont été pourvus, (finances, juridique, CTM, chargé de subvention entre autres) et la crise sanitaire a entraîné des dépenses supplémentaires (prime exceptionnelle notamment).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Frais de personnel	12 291 104 €	12 336 200 €	12 495 105	13 650 000
Dépenses réelles	19 304 025 €	19 268 145 €	19 099 904	20 713 783
Ratio	63,67 %	64,02%	65,42%	65,90%

d. Le service Marchés publics, juridique et assurances

La baisse prévue au budget est la conséquence des nouveaux marchés d'assurance. La prestation commandée l'an passé à un cabinet d'audit a permis la signature de marchés mieux adaptés aux besoins de la collectivité.

e. Le service Informatique

Il est essentiellement dédié, en fonctionnement, aux différents contrats de maintenance des logiciels professionnels. La volonté d'une dématérialisation accrue entraîne une hausse de la maintenance des logiciels.

C. La Direction Générale

a. Le service des Affaires Culturelles

Le budget culturel est en forte baisse. Le cinéma a été fermé pendant treize semaines, les dépenses liées à la location des films et les taxes associées n'ont donc pas été engagées durant cette période. De même, les spectacles programmés n'ont pu avoir lieu.

b. La Police municipale

Le budget du service Police municipale est sensiblement identique au réalisé 2019.

c. Les relations extérieures

Ce budget concerne les subventions versées aux associations et groupes scolaires privés. L'abaissement à l'âge de 3 ans de l'obligation scolaire impose une augmentation de la subvention obligatoire aux écoles privées sous contrat d'Etat. Par ailleurs, certains montants ont été réajustés en raison de l'annulation de certaines animations et événements portés par les associations. Ce réajustement étant toujours en cours à la date d'édition du présent document, l'individualisation des subventions aux associations sera présentée ultérieurement à l'assemblée délibérante.

D. Communication

Le budget du Communication est sensiblement identique au réalisé 2019.

E. Le Pôle Technique

a. L'environnement

Ce service a en charge, en outre, l'entretien des nombreux parcs de la commune.

Les principaux postes de dépenses de ce service sont :

- Le marché d'entretien des espaces verts : 190 000 €
- Le coût d'élagage : 190 000 €
- Le fleurissement de la ville (arbustes et graines) : 30 000 €
- Les pièges pour chenilles processionnaires et frelons : 20 000 €
- L'entretien du pigeonnier : 14 000 €

Comme précisé dans la notice du CA 2019, la commune a dû davantage recourir à des prestations externes en 2019 au regard des problématiques RH rencontrées au sein de ce service (absence de responsable, plusieurs arrêts maladies et accident du travail) ; ainsi que par des problèmes de matériel. Plusieurs recrutements dont celui d'un responsable de la régie Espaces verts, des mobilités internes d'agents communaux, et l'achat de matériel supplémentaire ou mieux adapté, permettent désormais de renforcer le travail en régie, et de ce fait, solliciter des prestations externes dans une moindre mesure. Par ailleurs, une répartition des budgets différente avec une nouvelle ligne « CTM » explique également l'écart constaté entre le réalisé 2019 et le BP 2020.

b. La voirie

Un entretien plus régulier des voiries (incivilités de plus en plus nombreuses, dépôts sauvages...) entraîne la hausse du budget de fonctionnement du service Voirie.

c. Le Centre Technique Municipal

Le recrutement d'un responsable permet d'avoir un budget spécifique pour le CTM, ce budget était auparavant confondu dans plusieurs services. Le budget du CTM permet principalement l'achat des différentes fournitures nécessaires au bon fonctionnement des régies techniques.

d. L'assainissement

Ce budget n'existe plus, la compétence ayant été transférée à la CPS au 1^{er} janvier

2020.

e. Hygiène et sécurité

La crise épidémique a nécessité l'achat de produits sanitaires (masques, gants, gel...) destinés à la protection des agents, et la désinfection des locaux professionnels.

I. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes

L'ensemble des recettes d'investissement de l'année 2020 s'élève à 18 681 312,26 €, compte tenu des reports et des résultats 2019.

Elles se décomposent comme suit :

LIBELLE	BP +BS+DM 2019 (€)	Réalisé 2019	BP 2020 (€)
FCTVA	1 533 450,00	1 533 454,45	850 000,00
Taxe d'aménagement	200 000,00	141 082,73	160 000,00
Amortissements	1 500 000,00	376 748,66	800 000,00
Subventions diverses	1 859 370,00	2 028 323,28	708 000,00
Avances versées	50 000,00	-	-
Emprunt	4 795 886,07	-	2 000 000,00
Virement de la section de fonctionnement	522 763,15	-	4 469 808,41
Opérations patrimoniales	0,00	-	45 828,00
Autres immobilisations financières	242 448,49	242 653,49	
Excédent de fonctionnement	4 246 441,35	4 246 441,35	2 490 332,34
Reports	3 548 206,00		6 959 561,00
Solde d'exécution d'investissement 2019 reporté	1 641 468,30		197 782,51
TOTAUX	20 140 033,36	8 568 703,96	18 681 312,26

Il est difficile de comparer l'investissement d'une année à l'autre. Toutefois, on constate l'inscription de recettes récurrentes.

Il en va ainsi pour les dotations aux amortissements qui sont en baisse par rapport à l'année dernière, conséquence d'une régularisation et d'un inventaire engagés avec la Trésorerie, du patrimoine de la commune.

Le montant du FCTVA est quant à lui en diminution. Pour rappel, il est lié aux investissements de l'année n-2.

En ce qui concerne la taxe d'aménagement, elle est variable d'une année à l'autre puisque cette taxe s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. De plus, la commune reçoit en année n le solde de l'année n-1. C'est une recette difficile à estimer.

Concernant les subventions, le montant inscrit au budget correspond principalement à la subvention pour le Soutien à l'Investissement de la Voirie, versée par la CPS (montant estimé de 700 K€, lié aux investissements prévus en 2020).

La réglementation impose de n'inscrire que les sommes notifiées. D'autres sommes pourront être enregistrées en cours d'année, au gré des diverses opérations d'investissement engagées et des réponses des organismes sollicités.

Un emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant estimé de 2 M€.

Au total, les recettes propres d'investissement (c'est-à-dire hors emprunts et hors autofinancement) sont estimées à 2,518 M€, couvrant ainsi le remboursement du capital des emprunts contractés antérieurement (1,7 M€ de capital remboursés en 2020).

Il est à noter que le budget 2020 a été construit en incluant les résultats 2019. Ceux-ci sont habituellement incorporés lors d'un budget supplémentaire.

2. Les dépenses

L'ensemble des dépenses d'investissement de l'année 2020 s'élève à 18 681 312,26 € (reports inclus pour un montant de 9 647 675,85 €) et se répartissent comme suit :

LIBELLE	BP+BS+DM 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Immobilisations incorporelles	2 670 946,39 €	334 522,05 €	353 066,00 €
Immobilisations corporelles	6 607 142,23 €	4 246 581,78 €	6 154 216,21 €
Immobilisations en cours	50 000,00 €	37 724,52 €	50 000,00 €
Opérations :			
EBM	415 020,54 €	156 971,58 €	- €
Restaurant DR/PF	4 072 197,03 €	1 172 544,62 €	300 000,00 €
Eglise	907 285,85 €	805 133,30 €	42 040,00 €
Malraux	3 000 000,00 €	701 272,30 €	120 000,00 €
Reports			9 647 675,85 €
Remboursement des emprunts (capital)	2 032 340,07 €	1 744 068,60 €	1 719 635,00 €
Subventions versées	5 716,76 €		200 315,20 €
Dotations : opérations de régularisation	254 348,49 €	254 268,25 €	
Opérations d'ordre	125 036,00 €	48 536,00 €	94 364,00 €
Totaux	20 140 033,36 €	9 501 623,00 €	18 681 312,26 €

Première dépense, incontournable avant d'envisager tout nouveau projet, le remboursement du capital de la dette pour 1,707 M€. Ci-après récapitulatif de la dette depuis 2016 :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Intérêts (fonctionnement)	328 032,00	296 697,00	257 496,00	260 818,00	250 760 ,00
Remboursement du capital (investissement)	1 507 313,00	1 691 408,00	1 611 598,00	1 743 340,00	1 707 260,00
Annuité	1 835 345,00	1 988 105,00	1 869 094,00	2 004 158,00	1 958 020,00

Hors dépenses d'ordre et hors remboursement du capital de la dette, le total des nouvelles dépenses d'investissement (Reports exclus) est de **7 M€**. **Des subventions seront systématiquement demandées, pour tout projet éligible.**
Parmi ces dépenses :

- 3,2 M€ de travaux de bâtiments, dont :
 - 1 400 000 € pour la construction de la maison médicale
 - 400 000 € pour la rénovation de la toiture de l'école du Bois Lorient (1^{ère} phase)
 - 300 000 € pour les travaux du restaurant scolaire David Régner / Paul Fort
- 1,6 M€ de travaux de voirie, dont :
 - 560 000 € pour de la rénovation de voirie
 - 500 000 € pour les investissements récurrents réalisés grâce aux baux (voirie et éclairage public) afin de répondre aux demandes des riverains (reprise de trottoirs, de bateaux, ...) et de faire face à d'éventuels désordres de voirie ;
 - 100 000 € pour la modernisation et l'entretien du patrimoine d'éclairage public
- 600 K€ pour le secteur du sport
- 330 K€ pour le service de l'environnement
- Pour les autres services :
 - 182 K€ pour l'achat d'une balayeuse
 - 250 K€ pour des préemptions
 - 200 K€ pour le service informatique (équipement de la nouvelle classe Ulys, évolution des logiciels métiers et du matériel, poursuite de la dématérialisation)
 - 65 K€ pour la reprise de concessions du cimetière

LE CONSEIL MUNICIPAL DOIT :

VOTER le budget primitif 2020, par nature, pour la Ville de Verrières-le-Buisson.